

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 12 — — Express.  
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 57 — — soir, Omnibus.  
 10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**RÉSERVES SONT FAITES :**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

**Chronique Politique.**

Vienne donne peu à parler sur son compte aujourd'hui. La vie politique s'est éloignée momentanément d'elle. Tout le monde est parti pour Pesth.

Les ministres, les délégués, bon nombre de membres du Reichsrath qui ne font pas partie des délégations, la plupart des journalistes, sont en Hongrie. Pesth va se trouver ainsi, pour six semaines, la capitale de l'empire, ou plutôt de la monarchie austro-hongroise : qualification qui doit réjouir fort l'ambition prussienne, puisque les Habsbourg en adoptant ce titre, semblent tourner définitivement le dos à l'Allemagne et jeter les yeux vers l'Orient.

Ce qui doit moins sourire au gouvernement du roi Guillaume, c'est le vent d'opposition qui, depuis quelques jours, a commencé de souffler en Prusse. Ce vent n'est encore, il est vrai, qu'à l'état de zéphyr, mais le cabinet de Berlin doit s'étonner de se trouver encore une fois en présence d'une résistance, si légère qu'elle soit.

La Correspondance du Nord-Est fait remarquer, à ce propos, que les nationaux-libéraux et les progressistes se sont mis d'accord dans la dernière séance de la Chambre pour réclamer les réformes libérales, qui avaient été promises et qui sont encore dans les brouillards lointains de l'avenir.

On pense, à Berlin, qu'ils se prononceront, ainsi que les autres membres de la Chambre, les conservateurs exceptés, pour la proposition relative à la liberté de la parole, et qu'ils pourront ainsi arriver à former une majorité.

Serait-ce par hasard pour comprimer dans son principe cette velléité d'opposition, que M. de Bismark a fait annoncer par le ministre des finances son prochain retour à la Chambre ?

Ce ministre des finances vient de traverser une assez pénible semaine.

Annouer à un pays dont les finances ont toujours été prospères que son budget se solde en déficit, demander de recourir à des expédients financiers onéreux, et laisser entrevoir la création de nouveaux impôts, ce n'est pas en effet une mission gracieuse.

Le ministre, M. de Heydt, y a mis de la netteté et de la franchise. L'opposition a récriminé. On a signalé, comme siège du mal, l'augmentation des charges militaires, etc.

Le gouvernement prussien diminuera-t-il d'un soldat son effectif ? Enlèvera-t-il un bastion à ses ouvrages de défense ? C'est fort douteux. Il est à remarquer même que, malgré les plaintes occasionnées par les dépenses de l'armée, on ne cesse, en Prusse, d'agrandir ou de reconstruire tous les établissements militaires.

Des discours qui ont été prononcés dans la séance du 14 à la chambre des députés prussiens, et que nous avons sous les yeux, il résulte clairement qu'à part quelques membres du parti progressiste, toutes les fractions de la chambre reconnaissent que, dans l'état actuel de la politique générale, une réduction considérable des dépenses pour l'armée est chose impossible.

L'Invalide russe du 14 novembre, publie le manifeste de l'empereur Alexandre relatif au

recrutement qui doit être fait en Russie du 27 janvier au 27 février 1869. En vertu de ce manifeste, tout l'empire doit fournir 4 conscrits sur 1000 habitants. Indépendamment de cette quantité considérable relativement aux autres années, les gouvernements de Kiew, de Volhynie, de Podolie, de Vilna, de Grodur, de Kovur, de Minshy, de Mohylew, de Witepsley, ci-devant polonais, et les gouvernements de Stavropol, de Simbirsley, de Saratoff, de Vologda, fourniront, en outre de la conscription prescrite dans les autres gouvernements, un individu sur mille pour couvrir le déficit des années précédentes.

D'après des calculs approximatifs, ce recrutement doit fournir à l'armée russe environ 200,000 jeunes soldats. Depuis longtemps la Russie n'avait pas prélevé un contingent annuel aussi considérable, bien que le manifeste impérial dise que ce recrutement est destiné au complément ordinaire de l'armée et de la flotte.

Si c'est ainsi qu'on se prépare à maintenir la paix, comment se préparera-t-on à faire la guerre ?

On écrit de Florence, 18 novembre.

Une circulaire du ministre de la guerre ordonne d'envoyer en congé illimité tous les militaires de la classe de 1843. Il est accordé un congé absolu à la classe de 1836.

Le gouvernement italien décide que l'Etat payera les funérailles de Rossini. Les ouvriers ont ouvert une souscription pour lui élever un monument à Santa-Croce.

Le 16 de ce mois, dit une dépêche de Ma-

drid, une petite émeute a éclaté parmi les ouvriers de Tolède, au sujet de la question des salaires. Le reste de l'Espagne est tranquille.

M. Crispo, premier secrétaire de l'ambassade espagnole à Paris, est parti pour se rendre à son poste.

La Gazette publie une circulaire du général Prim qui ordonne que les deux tiers (au lieu d'un tiers) des vacances dans l'armée seront réservées aux officiers en disponibilité.

Une circulaire de M. Sagasta aux gouverneurs des provinces, dit que les anciens édifices religieux ne doivent être démolis que lorsqu'ils n'offrent aucun intérêt artistique ou historique et qu'ils ne peuvent pas être autrement utilisés pour le service public.

Le total des souscriptions à l'emprunt, jusqu'au 19, s'élève à 9,244,600 écus.

L'emprunt du gouvernement provisoire en Espagne a définitivement échoué. Sur 600,000,000 de francs, il a reçu à peine 60,000,000. Quant aux nouveaux impôts, il est toujours facile de les établir sur le papier, comme on l'a vu en Italie, mais le plus difficile, c'est de trouver le moyen de les percevoir. Le cabinet de Florence est obligé de renoncer à l'impôt de la mouture. Le gouvernement provisoire à Madrid va être obligé de renoncer à son impôt de capitation, car il n'existe même pas en Espagne une statistique qui puisse permettre de préparer l'assiette de cet impôt.

Des journaux ont prétendu que le prince don Carlos avait vu l'empereur Napoléon; cette nouvelle n'est pas exacte.

**BIBLIOTHÈQUE.**

**LA MAISON DU DIMANCHE**

NOUVELLE INÉDITE.

Par TURPIN DE SANZAY.

(Suite.)

— Des chemins de fer!... des chemins de fer!... cria-t-il; des mangeurs d'actions!...

— Mais, mon oncle...

— Oui, des mangeurs d'actions!... ils m'ont tout pris... tout!... les goux!... et tu voudrais... mais va-t-en donc, malheureux, va-t-en donc!...

— Oh! si vous saviez comme nous nous aimons!... dit la jeune fille en essayant de calmer le paysan.

— Vous vous aimez?

— Depuis deux ans...

Le paysan lança à sa fille un regard terrible.

Avec le calme d'une conscience pure, Joséphine soutint ce regard.

— Puisque nous voulons nous marier, fit-elle avec grâce.

Le père Gautrot avait les idées des gens de campagne, qui s'imaginent qu'il ne peut y avoir de relations innocentes entre personnes de sexes différents.

Aussi d'un ton indigné :

— Gredine! s'écria-t-il, tu t'es perdue en me déshonorant!...

En vain les deux fiancés protestèrent de la pureté de leur conduite; en vain ils supplièrent le père Gautrot de les unir; celui-ci fut inexorable.

Il commença par chasser Noël de sa maison, puis il déclara à sa fille qu'elle devait se préparer à se marier promptement, pour mettre fin aux mauvais bruits qu'il supposait courir sur son compte.

La découverte qu'il venait de faire renversait les espérances du paysan.

Il pensait marier Joséphine avec le fils d'un riche fermier.

La chose étant impossible, il jeta les yeux sur Etienne, fort et robuste ouvrier, dont la conduite et le travail ne laissaient rien à désirer.

Le bourrelier était pauvre et ambitieux; il ne devait pas s'inquiéter du passé de sa future, en présence d'une dot confortable.

A la première proposition, Etienne accepta avec joie, s'occupant peu si cette union était du goût de Joséphine.

Et pourtant, à première vue, ces deux êtres semblaient avoir été créés l'un pour l'autre.

Etienne était un grand et fort garçon, aux traits ré-

guliers et accentués, aux membres pleins de force et de souplesse.

De son côté, Joséphine rappelait, dans sa plantureuse perfection, le type des femmes Gâtinaises.

Bien prise dans sa petite taille, les épaules larges, la poitrine opulente, les traits fins et distingués, les yeux noirs et bien fendus, les cheveux bruns et abondants, on eût cru qu'elle ne pouvait exister que pour mener la vie matérielle de la campagne.

Et cependant, nous avons vu que Joséphine, sous sa robuste enveloppe, n'était rien moins que matérielle.

Elle était, au contraire, toute poésie.

Sans expliquer cette anomalie, nous nous bornerons à constater que la jeune fille n'était rien moins que résignée à son sort.

Mais n'anticipons pas sur les événements et retournons dans la Maison du Dimanche.

**III.**

Les apprêts du festin étaient terminés.

A l'appel de la mère Gautrot, les invités se précipitèrent dans la grange.

Là, chacun se plaça à sa guise : les nouveaux époux occupèrent le milieu de la table.

Ceux qui ont assisté à une noce de campagne savent

quelle prodigieuse quantité de victuailles et de liquides on y absorbe ordinairement.

Du reste, la digne mère Gautrot avait consciencieusement fait les choses.

A peine revenue du village, elle avait ôté ses habits de fête et pris ses vêtements et son tablier de tous les jours, afin de diriger les apprêts du repas.

Puis, elle ne s'était même mise à table qu'après l'absorption de tous les plats.

Au dessert, les figures étaient enluminées; le vin et la bonne chère avaient délié les langues, et les cris, les chants, les acclamations, retentissaient dans la grange.

Le marié, rendu expansif par de nombreux toasts, était le premier à provoquer les propos grivois.

Les jeunes gens et les jeunes filles applaudissaient et répétaient en chœur un champêtre refrain.

Quant aux personnes d'un âge mûr, rassemblées les unes vers les autres, l'œil émerillonné, la lèvre luisante, elles trinquaient, causant des biens de la terre en sirotant le vin du crû.

Joséphine, seule, semblait ne prendre aucune part à ce qui se passait autour d'elle.

Plus l'animation grandissait, plus ses joues devenaient pâles.

Mais personne, excepté son père, ne faisait attention à elle.

On écrit de Berlin, le 16 novembre, au *Phare de la Loire* :

Il circule dans nos cercles diplomatiques un bruit que je ne voudrais pas passer sous silence bien qu'il mérite confirmation. On dit que la reine Victoria aurait fait connaître aux membres de sa famille son intention de descendre du trône, si, à la suite des élections, elle était dans la nécessité de concourir à un acte compromettant pour l'existence de l'église d'Irlande. Pour expliquer cette résolution, on rappelle que la reine a de tout temps pris au sérieux la responsabilité qui lui incombe, et qu'elle doit ressentir doublement le poids de cette responsabilité, alors qu'il s'agit d'une question religieuse. Elle reconnaît que la constitution de l'Angleterre refuse le droit aux souverains de s'opposer aux décisions du Parlement, mais elle demanderait à ne pas participer personnellement à un acte qui blesse profondément ses convictions religieuses. C'est ainsi qu'on explique que plusieurs membres de la famille royale ont été appelés du dehors.

Si la reine maintient cette résolution, nous assisterons à de grands changements, car elle seule a pu réunir les esprits divergents dans sa famille. Le prince de Galles ne possède pas le talent de conciliation, ni l'autorité que sa mère a su acquérir.

On parle de transporter le budget prussien des affaires étrangères au budget général de la Confédération du Nord.

Le roi Guillaume reviendra demain de la chasse pour complimenter la czarine. La grande duchesse Hélène est arrivée ce matin de Saint-Petersbourg.

On a remarqué un article de la *Gazette de la Croix* sur la révolution en Espagne; il rappelle aux souverains qu'ils sont aussi responsables devant Dieu que de simples mortels. La Prusse n'a pas seulement à veiller à ce que la monarchie reste intacte, Dieu lui a confié la garde des autres trônes de l'Allemagne. Oui, elle les garde, et au besoin, elle les confisque.

Nous lisons dans une correspondance du *Phare de la Loire*, à propos de l'arrivée à Paris du maréchal duc de Magenta :

« Il paraît que tout n'est pas roses en Algérie pour le gouverneur général. D'abord, en défendant aux Arabes de quitter leurs tribus sans permission, on commence à voir les routes couvertes d'enfants indigènes plus semblables à des squelettes qu'à des êtres humains; ensuite le gouverneur général a vu dans ces derniers temps son étoile pâlir devant celle des partisans de l'élément civil dans la colonie, tels que MM. Frémy, Letton, soutenus par les deux ministres d'Etat et des travaux publics. Aussi croit-on à Alger que le duc de Magenta, qui a emmené avec lui toute sa maison, ne retournera plus à son poste. Cela sous réserve, bien entendu. »

Gautrot, en effet, n'avait pas quitté des yeux celle à qui il avait imposé sa volonté.

A chaque instant, son regard, rivé sur celui de sa fille venait rappeler la victime à son devoir.

Sous ce coup-d'œil la mariée se raidissait.

Mais vint un moment où il sembla que les forces allaient lui manquer.

Alors le père Gautrot s'écria :

— Eh bien, enfants, et la danse? est-ce qu'on n'y pense plus?

— Oui, oui, crièrent les jeunes gens, qui se précipitèrent dans la cour; allons, en place; père Thomas, votre violon!...

D'un des bouts de la table, on vit un vieillard d'une soixantaine d'années, à la mise propre et décente, au visage loyal et franc, se lever et sortir.

C'était le ménétrier, qui avait ramené la noce de Saint-Martin-sur-Ouanne.

Un instant après, le violon était accordé, des bancs disposés, et le père Thomas, assis sur un tonneau, s'escriait en criant d'une voix tonnante : « En place pour la contredanse! »

Aux accords du violon, la jeunesse s'ébranla.

Tout d'abord les danseurs s'agitaient avec une certaine cadence et exécutaient régulièrement quelques quadrilles; mais, peu à peu les têtes s'animent, les bonnets

On a prétendu que des mesures exceptionnelles allaient être prises, par ordre du gouvernement, contre un grand nombre de journaux à propos de la souscription Baudin; nous croyons savoir que cette assertion n'a pas le moindre fondement. (La France.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Nouvelles Diverses.

— Le *Mémorial diplomatique* confirme en ces termes les espérances que nos renseignements particuliers faisaient entrevoir, il y a quelques jours, au sujet du prince royal de Belgique.

« Les nouvelles les plus récentes reçues de Bruxelles constatent que l'état du prince royal, sans avoir rien perdu de sa gravité, est cependant devenu beaucoup moins alarmant, au point de laisser quelque espoir de guérison; seulement la convalescence sera fort longue, car, de l'avis des médecins, le jeune prince aura besoin des soins les plus assidus durant une ou plusieurs années. L'amélioration survenue permet à la reine Marie-Henriette, qui depuis son retour de Spa n'a quitté ni jour ni nuit le chevet de son fils bien-aimé, de prendre enfin quelque repos.

« A l'occasion de la fête du roi, le dévouement dynastique des populations s'est donné un libre essor; le Sénat et la chambre des représentants ont voté par acclamation l'expression de l'intérêt très-vif que la population prend aux inquiétudes de Leurs Majestés. »

— La direction du *Constitutionnel* cherche, dit-on, les moyens de se débarrasser de M. Baudrillard; il serait question de le faire entrer au conseil d'Etat et de donner la rédaction en chef du *Constitutionnel* à M. Robert Mitchell, dont la plume plus alerte paraît mieux convenir aux lecteurs de ce journal.

— Le *Siècle* donne les discours prononcés sur la tombe de son directeur par MM. Carnot, Guérout, Terré et E. Durier. Ce dernier a annoncé à la fin de son discours que, la route étant plus libre désormais, le *Siècle* allait accentuer sa politique dans un sens plus radical, selon les désirs manifestés par M. Havin lui-même, quelque temps avant sa mort. On parle maintenant pour le *Siècle* d'une combinaison nouvelle qui mettrait d'accord l'élément ancien et l'élément nouveau. Il s'agirait de donner la direction politique à M. Carnot, et la rédaction en chef à M. Durier.

— La *Presse* annonce que les funérailles de Rossini ne seront célébrées qu'aujourd'hui samedi, à midi, à l'église de la Madeleine.

La cérémonie aura lieu sans pompe et avec une grande simplicité. C'est une disposition formelle du testament du maître, qui prescrit de ne pas employer plus de 2,000 fr. à ses ob-

seques, et M<sup>me</sup> Rossini tient à ne pas transgresser la dernière volonté du défunt.

La messe sera chantée, avec accompagnement de l'orgue, tenu par M. Samsdams, avec le concours des artistes du Grand-Opéra, des Italiens et les chœurs du Conservatoire de musique.

Des solis seront chantés par M<sup>me</sup> Alboni, Patti, Sasse, Nilsson, et par MM. Faure, Capoul, Nicolini et autres artistes italiens.

— Rossini laisse une messe inédite d'une admirable beauté. Mais pour l'exécution d'un pareil chef-d'œuvre il aurait fallu des études et des répétitions qui eussent demandé beaucoup de temps. Il a donc fallu renoncer à l'exécuter pendant la cérémonie funèbre.

A propos de cette messe, connue seulement de quelques heureux privilégiés, Rossini avait écrit il y a deux ans au St-Père pour obtenir que l'interdiction qui refuse aux voix des femmes le droit de se faire entendre à l'église, fût levée par l'autorité ecclésiastique.

Aucune réponse catégorique n'ayant été donnée à ce sujet, la messe que Rossini ne voulait faire chanter qu'avec le concours des voix de femmes reste et est restée dans les cartons du maître.

— D'après le *Mémorial diplomatique*, il s'est élevé à Saint-Petersbourg, au sein de la commission internationale chargée de délibérer sur l'abolition des balles explosibles, une difficulté de linguistique assez singulière.

M. le baron de Schweinitz, envoyé prussien, a fait remarquer à ses collègues que le mot français *balle* ne s'applique qu'aux armes portatives, telles que fusils, pistolets, etc., tandis que la langue allemande désigne par un seul mot, *kugel*, les balles de fusil, les boulets de canon et les bombes.

Il s'ensuit que, comme le protocole sera rédigé en français, il faudra s'entendre sur le sens précis du mot *balle* et désigner, à l'attention des envoyés allemands, par leur mesure géométrique, les objets explosibles dont on veut prohiber l'usage.

— M. de Goltz est arrivé à Berlin.

M. de Bismark ouvrira probablement, le 30 novembre, la session du conseil fédéral.

— Le Vésuve est de nouveau en éruption. On mande de Naples, le 18 novembre, que les laves ont encore parcouru deux kilomètres.

Une dépêche de Naples, en date du 18, annonce que l'éruption prend des proportions de plus en plus considérables. La lave qui s'échappe en abondance du cratère menace de détruire les villages voisins.

Plusieurs maisons de campagne ont été renversées la nuit dernière par la lave. Les autorités ont pris des mesures de précaution.

Le spectacle est imposant et extraordinaire.

— Dans la nuit de dimanche au lundi, écrit-on de Rive-de-Gier au *Moniteur de la Loire*, un

sieur Paret, plâtrier, père de quatre enfants tout jeunes, demeurant rue de Mouillon, à Rive-de-Gier, en rentrant chez lui, vers onze heures du soir, dans un état presque complet d'ivresse, a bu par mégarde les trois quarts d'un litre de *pétrole rectifié*, et presque immédiatement il a été pris d'ardeurs brûlantes à la gorge, de coliques violentes avec envie de vomir; un instant après, des crises tétaniques, affreuses à voir, sont survenues.

Le malade se tordait dans des souffrances horribles, bientôt suivies d'une roideur générale, accompagnée de cris et hurlements épouvantables. Après un repos relatif de dix minutes, cet état recommençait à nouveau avec plus de violence encore. Pendant l'accès, nul liquide ne pouvait passer, et c'étaient d'effroyables efforts pour vomir.

Profitant des rares intervalles de calme, M. le docteur Humbert a pu parvenir à faire avaler au malade un éméto-cathartique énergique, et bientôt des expectorations abondantes, puant le pétrole, sont venues le soulager et arrêter les crises. Le docteur en a profité pour administrer les émoullents, ainsi que de la magnésie anglaise. Enfin, après trois heures d'une vigoureuse médication, l'art a triomphé définitivement du mal.

Le spectacle que les assistants ont eu sous les yeux pendant cette terrible série de convulsions restera longtemps gravé dans leur mémoire. Quatre et même six hommes avaient peine à contenir le patient.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'une inflammation modérée dans les entrailles et à la gorge. Mais en revanche, il existe une ophthalmie intense produite par les vapeurs du pétrole et les efforts des vomissements. Néanmoins, il y a lieu de croire que sous peu le malade pourra reprendre son travail.

Cet accident servira, il faut l'espérer, de leçon pour tous, et chacun comprendra le danger de laisser des bouteilles de pétrole sur les tables ou sur les cheminées, comme cela se pratique dans beaucoup de ménages.

— Une correspondance de Gènes, adressée au *Patriota* de Parme, dit que Mazzini est gravement malade à Lugano. M. le docteur Bertani, qui s'est rendu près de lui pour le soigner, écrit qu'il désespère de la guérison.

— Le nombre des brevets pris par les industriels de toutes les classes est, cette année, de dix par jour en moyenne, ce qui donne un total assez respectable de trois mille six cent cinquante inventeurs par an.

— Le buste du comte Walewski vient d'être placé dans le musée historique de Versailles.

— La neige est tombée abondamment à Lyon, à Mâcon, au Havre, à Lille, dans le Jura. A Saint-Etienne, dans certaines rues, elle a atteint une grande hauteur.

tournèrent sur l'oreille, et les fantaisies les moins chorégraphiques se produisirent.

C'était, de toutes parts, une joie délirante.

Forcé avait été à Joséphine d'ouvrir le bal et de danser successivement avec ceux qui l'avaient invitée.

Un jour de noce, la mariée ne peut refuser personne!...

Mais, malgré l'exercice auquel elle se livrait, aucune animation n'empourrait ses joues...

A chaque instant, elle oubliait les figures de la contredanse et s'arrêtait tournant les yeux du côté du jardin.

Son cavalier était obligé de la rappeler à la mesure. Joséphine, alors, ébauchait un sourire et continuait la figure.

Il était dix heures du soir; le bal continuait toujours, éclairé par quelques lanternes appendues le long de la grange et à quelques arbres du jardin...

La nuit était sombre et sans étoiles; quand les chants et les danses s'arrêtaient, un morne et pénible silence pesait sur la nature.

Aux environs, nul bruit autre que celui du tic-tac d'un moulin situé près de là.

Sur la route et le chemin, nul être vivant. Tout-à-coup, au milieu d'une valse joyeuse, Joséphine s'arrêta, portant la main à son cœur...

Le violon devint muet.

On entendit distinctement un bruissement de pas affaiblis.

Une sorte d'ombre passa devant l'entrée de la cour...

En voyant sa fille se trouver mal, une seconde fois le père Gautrot s'était approché.

A sa vue, la femme d'Etienne se redressa.

— Maudite pierre!... fit-elle.

— Tu rencontres bien des cailloux, aujourd'hui, persiffla Gautrot.

A ce moment, on perçut comme un froissement d'herbes et de branches.

Il semblait provenir de derrière la maison.

Une sueur froide inonda le visage de Joséphine...

Toutefois, un sentiment inexprimable de crainte galvanisa son être, et elle s'écria :

— Allons, père Thomas, la valse!... la valse!...

Et les danseurs se prirent à tourbillonner...

Le père Gautrot, rassuré par la gaieté feinte de sa fille, retournait vers un groupe d'amis qui buvaient, lorsque à la valse joyeuse, succéda, détonnant dans le silence nocturne, un lugubre *De profundis*.

Sur son tonneau, le père Thomas exécutait gravement l'air funèbre, et les danseurs, le sourire glacé sur les lèvres, l'écoutaient avec stupeur.

En même temps, une voix sonore s'éleva dans la direction du chemin et prononça :

— Il y a du malheur dans l'air!... bonnes gens, craignez les esprits de la nuit!...

Et un homme, d'une taille gigantesque, à la figure exaltée, aux cheveux blancs et flottants, s'avança dans la cour, appuyé sur un long bâton.

— Malheur à moi!... s'écria Joséphine; le prophète!...

Et elle tomba évanouie entre les bras de ses compagnes.

A l'instant même où l'on portait la mariée dans sa chambre, l'étrange apparition se dirigea vers une table, prit un verre plein de vin, l'absorba et disparut mystérieusement dans l'ombre...

Au loin, on entendit les hurlements des chiens signaler son passage.

(La fin au prochain numéro.)

— Il naît en moyenne, à Paris, 27,634 garçons et 26,443 filles par an, ou 76 garçons et 72 filles par jour, soit : un garçon toutes les neuf minutes et une fille toutes les dix minutes.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

## CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

### LETTRES A UN AMI.

#### 4<sup>e</sup> Lettre. — Dernier tracé proposé. — Distances.

Paris, 15 octobre 1868.

Mon cher ami,

Je comprends très-bien qu'à une seule audition vous n'avez pas pu saisir suffisamment, et surtout retenir les explications que j'ai données dans notre réunion du 13 courant, sur le nouveau tracé proposé; je vais en conséquence vous les répéter, en y ajoutant la désignation des distances, le nom et l'emplacement des stations. Je vous demande seulement la permission de ne pas entrer aujourd'hui dans des détails techniques, ce qui nous conduirait trop loin.

Le nouveau tracé part de Poitiers même. Il quitte la ligne d'Orléans presque au sortir de la gare, vers le faubourg dit de la Porte-de-Paris, pour s'établir d'abord dans les jardins qui longent le Clain, traverser la route un peu plus bas, et venir mordre dans le flanc du coteau jusqu'à ce qu'il ait atteint le faite au-delà du Moulin Apparent. La première station, station de départ et station commune avec la Compagnie d'Orléans, sera donc :

#### POITIERS,

qui sera ainsi une véritable tête de ligne. La distance à parcourir sur la voie d'Orléans, au sortir de la gare, sera de 1,200 mètres environ, et la distance du point de jonction jusqu'à :

#### AUXANCES-MIGNÉ,

2<sup>e</sup> station, de..... 5 kil. 4  
La 3<sup>e</sup> station :

#### PACHÉ-AVANTON,

est à..... 4  
elle a une partie commune (2 kilomètres environ) avec la ligne de Bressuire, et une aiguille la fera communiquer avec la carrière des Lourdines.

#### NEUVILLE,

4<sup>e</sup> station, est à..... 4 8

#### BLALAY-CHAMPIGNY,

5<sup>e</sup> station, située près le hameau de l'Homme (1), à..... 5 8

#### MIREBEAU,

6<sup>e</sup> station, à..... 6 6

#### S<sup>t</sup> JEAN-DE-SAUVES, FRONTENAY,

7<sup>e</sup> station, à..... 9 8

#### MONCONTOUR-SAINT-CLAIR (2),

8<sup>e</sup> station, à..... 6 2

#### MARTAIZÉ

#### (Aulnay-Triou),

9<sup>e</sup> station, à..... 5 4

#### MOUTERRE - SILLY - CHALAIS

#### (Saint-Cassien-Angliers),

10<sup>e</sup> station, à (3)..... 5 2

#### LOUDUN,

11<sup>e</sup> station, à..... 4 6

#### TROIS-MOUTIERS,

12<sup>e</sup> station, à..... 8 2

#### SAINT-LEGER,

13<sup>e</sup> station, à..... 5 2

(1) J'en suis revenu ici à la coupure adoptée par M. Compain et je crois en effet, après avoir tout pesé, qu'une station suffit entre Neuville et Mirebeau.

(2) La station serait établie entre le chemin de grande communication n° 22 de Mirebeau à Moncontour et la ferme de Thouary, sur la commune de Moncontour. Placée à 2,400 mètres environ des premières maisons de cette commune, elle est éloignée de 3 kilomètres de Saint-Clair, de 2 kilomètres de Messais et de 4 kilomètres de Marnes.

(3) La station placée à Seigné serait trop rapprochée de Loudun.

LA-MOTHE-BOURBON (Pouançay, Antoigné),		
14 <sup>e</sup> station, à.....	4	2
MONTEUIL-BELLAY, BRÉZÉ (1),		
15 <sup>e</sup> station, à.....	5	8
16 <sup>e</sup> station, à.....	7	8
SAINT-CYR-EN-BOURG,		
17 <sup>e</sup> station, à.....	2	4
CHACÉ, VARRAINS,		
18 <sup>e</sup> station, à.....	3	6
SAUMUR (VILLE), SAUMUR (rive droite) (Gare d'Orléans),		
19 <sup>e</sup> station, à.....	3	8
20 <sup>e</sup> station (station commune), à..	2	1
Total en kilomètres.....	100	5
Le 1 <sup>er</sup> tracé étant de.....	91	7
Y compris les deux troncs communs, il y a un accroissement de		
parcours de.....	8	8

par le nouveau tracé, accroissement occasionné par les deux déviations de Moncontour et de Montreuil; mais les avantages qui résultent de ces deux variantes, surtout de la dernière, compensent largement cette différence, ainsi que je vous l'ai expliqué.

On a reproché à ce tracé d'avoir trop de stations; il me semble que c'est là un signe de richesse dont on devrait au contraire se féliciter. Les stations ont entre elles un espace moyen de 5 kilomètres, mais je ne vois vraiment pas qu'il puisse en être supprimé une seule sans inconvénients. Il ne faut pas d'ailleurs juger d'un chemin d'intérêt local comme d'un chemin de grande circulation, car le premier a besoin de toutes ses ressources, et il n'en peut négliger aucune. J'estime, quant à moi, que la Compagnie exploitante trouvera avantage à cette combinaison, et les populations aussi.

Agrérez, etc. G. G.

#### 5<sup>e</sup> Lettre. — Rapports avec la Compagnie d'Orléans. — Communauté des gares. — Tarifs de concurrence.

Paris, 18 octobre 1868.

Mon cher ami,

Beaucoup de personnes sont sous l'empire de cette idée que la Compagnie d'Orléans peut nous refuser l'usage de ses gares, et, en outre, nous faire une concurrence ruineuse par une guerre de tarifs.

Aidez-moi donc à rectifier l'opinion à cet égard, et joignez-vous à moi pour faire connaître partout la vérité.

Non : la Compagnie d'Orléans ne peut pas nous refuser l'usage de ses gares.

Non : elle ne peut pas nous faire une guerre de tarifs.

Les rapports des Compagnies entre elles sont réglés par les cahiers des charges et par la loi, et aucun tarif ne peut être mis en vigueur sans être préalablement homologué par l'autorité administrative.

En cas de désaccord, c'est l'autorité qui statue. L'Etat qui concède aux Compagnies, sinon un monopole de droit, au moins un monopole de fait, ne pourrait pas tolérer, sans intervenir, des difficultés qui auraient pour conséquence d'entraver, suspendre ou arrêter un service public.

Mais encore faut-il qu'on le sache, et comme cette préoccupation m'a paru générale, que je l'ai vue partagée même par des hommes instruits et influents, ne nous lassons pas, ni vous, ni moi, ni tous nos amis, de répéter ce qui précède; c'est très-important.

Et, à cette occasion, ne manquez pas de rappeler toujours qu'en matière de transit nous avons pour nous le bénéfice des distances (100 kilomètres contre 159) et qu'il ne peut nous être enlevé.

Agrérez, etc. G. G.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Moulin de Baffou.

Judi matin, on a trouvé asphyxié dans sa chambre, le sieur P. B., demeurant à Saumur depuis plusieurs années. La veille, B., en état d'ivresse, avait engagé avec sa femme une lutte dans laquelle il lui avait cassé plusieurs dents et l'avait laissée sans connaissance sur le carreau. Peut-être l'a-t-il crue morte, et il aura craint la justice humaine.

M. Joseph de Boissard, membre du conseil général de Maine-et-Loire pour le canton de Saint-Florent-le-Vieil, vient de donner sa démission, motivée sur des raisons de santé.

#### LE CONTINGENT DE 1867.

Sur le contingent de 100,000 hommes de la classe de 1867, celui de l'armée de mer, fixé à 8,000 hommes, a été réparti ainsi qu'il suit :

Equipages de la flotte :	
Compagnies de mécaniciens,	185
Apprentis marins,	2,600
Régiment d'artillerie,	271
Infanterie,	4,144

Total égal, 8,000

Après le prélèvement du contingent destiné à l'armée de mer, il reste pour l'armée de terre 92,000 hommes, qui ont été répartis de la manière suivante :

Infanterie,	72,450 hommes.
Cavalerie,	5,000 —
Artillerie,	11,000 —
Génie,	1,050 —
Equipages militaires	2,500 —

Total égal, 92,000 hommes.

La première portion du contingent se compose, pour l'armée de terre, de 54,000 hommes, qui, joints aux 8,000 hommes de l'armée de mer, forment un total de 62,000 hommes appelés à l'activité.

La mise en route des jeunes soldats pour les armées de terre s'est effectuée en octobre. Quant à ceux qui sont destinés aux équipages de la flotte (apprentis marins et compagnies de dépôt de mécaniciens), ils ne rejoindront que du 1<sup>er</sup> au 5 janvier 1869.

L'appel des 100,000 hommes de nouvelle levée donne lieu, par la répartition qui en a été faite entre les quatre-vingt-neuf départements, aux remarques statistiques suivantes :

Les dix départements qui ont fourni le plus grand nombre d'hommes sont les suivants :

Seine,	4,052
Nord,	3,205
Pas-de-Calais,	2,015
Seine-Inférieure,	1,995
Côtes-du-Nord,	1,828
Finistère,	1,780
Bas-Rhin,	1,780
Ille-et-Vilaine,	1,759
Loire-Inférieure,	1,670
Saône-et-Loire,	1,669

Les dix départements qui ont fourni le plus petit nombre d'hommes sont les suivants :

Hautes-Alpes,	349
Basses-Alpes,	404
Lozère,	471
Tarn-et-Garonne,	501
Alpes-Maritimes,	503
Pyrénées-Orientales,	543
Aube,	620
Hautes-Pyrénées,	646
Cantal,	673
Lot-et-Garonne,	678

D'après les avis transmis du ministère de la guerre aux généraux de division et de subdivision, ainsi qu'aux intendances et sous-intendances, la garde nationale mobile entrera en fonctions dans le courant de février prochain.

Les cadres de compagnie et de bataillon sont formés, les officiers et sous-officiers nommés pour la majeure partie. Le traitement de ceux qui y ont droit courra à partir du 1<sup>er</sup> janvier. L'équipement et la délivrance des armes auront lieu dans la seconde quinzaine de décembre.

Le Préfet de Maine-et-Loire, à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer que Son Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a décidé, le 15 octobre courant, que le concours régional qui doit avoir lieu en 1869 dans le département de Maine-et-Loire, se tiendra à Angers.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien porter dès à présent cette disposition à la connaissance de vos administrés par tous les moyens de publicité dont vous pouvez disposer, et les inviter, en même temps, à se préparer à cette grande exhibition à laquelle sont conviés les départements qui composent la région de l'Ouest.

Aussitôt que je serai fixé sur l'époque du concours, je m'empresserai, Messieurs, de vous en donner connaissance.

Agrérez, etc.

VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, à l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration antérieure, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie, bureau des contributions, avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 octobre 1868.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

La prétendue proclamation recueillie par le Libéral bayonnais, et qui invitait le peuple espagnol à faire de Prim un empereur d'Espagne, est partout démentie. C'est une espièglerie, disent les uns; un piège, murmurent les autres.

Certains bruits d'entente secrète entre le comte de Reus et la cour déchue ont, il est vrai, circulé dans la Péninsule; mais ils ont été couverts dimanche par la voix de Prim, disant à la foule : « Nous n'avons qu'une seule pensée, un but unique : faire siéger les Cortès constituantes et remettre en leurs mains le drapeau qui devra couronner l'édifice, sanctuaire de la très-sainte liberté. »

Les manifestations républicaines continuent cependant. On en annonce une pour dimanche prochain, à Madrid.

En Italie, le ministre de la guerre renvoie en congé illimité les soldats des classes les plus anciennement appelées sous les drapeaux. Le ministre des finances prépare le budget rectifié de 1869, qui annoncera une réduction considérable du déficit.

Pour chronique locale : B. GODET.

Le numéro de l'Univers illustré publié cette semaine contient un grand nombre de belles et intéressantes gravures, parmi lesquelles nous citerons : le Portrait de la reine Isabelle, d'après une photographie; la Sérénade offerte à l'ambassade de France par la population de Madrid; l'Ouverture de l'université de Madrid; l'Arrivée de la reine Isabelle à Paris; le général Prim, traversant le Prado, est acclamé par la foule; les Portraits du Père Claret et de M. Marfori; la place Verte, à Anvers; la Scène principale du drame « le Sacrilege »; la Revue comique du mois, douze gravures pleines d'humour et d'esprit, par Cham, etc., etc., sans parler du Rébus et Problème d'échecs. — On n'oublie pas que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés DEUX GRANDES PRIMES ENTièrement GRATUITES dont la valeur, en librairie, ne serait pas moindre de cinquante francs. Ces primes ne seront délivrées que jusqu'au 15 décembre prochain, délai de rigueur.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

Aux hauts cours obtenus par la Bourse, une réaction était inévitable; des réalisations nombreuses sont venues arrêter l'élan, et faire rétrograder les valeurs.

Toutefois, le terrain gagné n'est qu'entamé et non perdu; on ne croit pas généralement qu'on entre dans

une période de baisse; on ne pense pas que ceux qui ont été les promoteurs de la hausse songent à abandonner le marché ni même qu'ils soient en position de le faire.

La rente française est descendue à 71.40 et l'Italien à 56.20. La rente turque supporte plus particulièrement l'influence produite par le discours de lord Stanley que l'on commente sur le marché financier; elle baisse de 1 p. 100.

Les Mobiliers sont offerts: le Mobilier français

baisse au-dessous de 300; le Mobilier espagnol n'est plus qu'à 316.

La réaction s'étend aux chemins de fer français: le Lyon a coté 967 et le Nord ne se maintient pas à 1,200.

Les Autrichiens sont encore une fois au-dessous de 600; les Lombards sont lourds à 390; la mort de M. de Rothschild peut les faire descendre encore.

Les actions des salines de l'Est, de plus en plus re-

cherchées et soutenues par leurs hauts dividendes, n'ont pas fléchi, bien au contraire. Je recommandais la semaine dernière à 760 fr. cette valeur d'avenir et de toute sécurité aux capitaux de placement; elle est aujourd'hui à 800 fr. et ne restera pas là. Je n'ai rien à ajouter après ce résultat et ce chiffre qui réalisent si bien mes prévisions. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Divisée en deux locations, Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (451)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

A VENDRE

1<sup>o</sup> Un CLOS EN VIGNE aux Champs-Gatineau, sur la route de Varrains, commune de Saumur; contenance, 98 ares 36 centiares;

2<sup>o</sup> Vingt-cinq ares 62 centiares de pré, dans la prée de Nantilly, même commune;

3<sup>o</sup> Onze ares de TERRE dans les Menais, commune de Varrains.

Le tout provenant de M. Robineau, boulanger.

S'adresser, pour traiter, à M. CHERUY. (509)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

Le dimanche 29 novembre 1868, à midi précis.

LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après,

Faisant partie de la forêt de Bellevue-Milly, commune de Gennes, appartenant à M. Eugène Tessié de la Motte, des Rosiers.

DÉSIGNATION DES COUPES.

1<sup>er</sup> LOT.

La coupe du Defron, h. a. c. contenant 6 hectares 46 ares, essence de chêne et châtaignier. 6 46

2<sup>o</sup> LOT.

La coupe des Renardières, contenant 7 hectares 11 ares, chêne. 7 11

3<sup>o</sup> LOT.

La coupe du Bois-de-la-Coupe, contenant 2 hectares 35 ares, chêne. 2 35

4<sup>o</sup> LOT.

La coupe des Bouleaux, joignant la coupe ci-dessus, contenant 9 hectares 43 ares 3 centiares, chêne et bouleau. 9 43 03

5<sup>o</sup> LOT.

La coupe d'Orient, contenant 7 hectares. 7

Total des contenances. 32 35 03

S'adresser, pour les renseignements et connaître les conditions de la vente, à M<sup>r</sup> BEDON, notaire aux Rosiers. (502)

A CEDER DE SUITE, Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées,

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire auxdits Hospices, pendant l'année 1869.

Le vendredi 18 décembre 1868, à neuf heures du matin, il sera procédé, en présence de la Commission administrative des Hospices de Saumur, au siège de l'administration, à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1869 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants:

1<sup>re</sup> SECTION, Beurre, œufs;

2<sup>me</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bouchon;

3<sup>me</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies;

4<sup>me</sup> id. Bois de sapin;

5<sup>me</sup> id. Charbon de terre, de la provenance de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription: *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n<sup>o</sup> .* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours, non-fériés, de midi à cinq heures.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

D'EFFETS MILITAIRES HORS DE SERVICE, Matériaux,

Vieux papiers et ferrailles, etc.

Le 3 décembre 1868, à l'heure de midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'effets militaires réformés, et autres objets, Savoir:

1<sup>o</sup> Dans les magasins du Génie;

2<sup>o</sup> A l'atelier d'Arçonnerie;

3<sup>o</sup> A l'Ecole de cavalerie;

4<sup>o</sup> A l'Hôpital militaire;

5<sup>o</sup> A la Manutention.

On paiera comptant, plus 5 c. par franc.

Saumur, le 20 novembre 1868.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (515)

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mercredi 2 décembre 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 10, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers appartenant à MM. Rosignol père et fils.

Il sera vendu:

L'ameublement de cinq chambres garnies, composé de: lits, matelas, couettes, oreillers, traversins, éredons, rideaux, couvertures, plusieurs pendules et glaces, guéridons, canapés, divans, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, commodes, secrétaires, consoles, étagères, tables de toilette, tables de nuit, bureaux, flambeaux, tables de jeu, tableaux, lithographies, tapis, garnitures de cheminées, draps, serviettes, nappes, essuie-mains et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 28 novembre 1868, il sera procédé, à 1 heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'avoine, à livrer dans le magasin de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — La denrée sera livrée entre deux fers. (515)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON

Avec Clos et beau Jardin,

Occupée autrefois par Madame veuve Orthlieb.

S'adresser à M. MARÉCHAL, rue des Boires. (474)

A VENDRE

Vin rouge en fûts, de 1865, bien soigné et parfaitement conservé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement, par lots,

UN TERRAIN DE 2,000 MÈTRES pour petits jardins.

Situé rue Neuve-Maremaitte.

S'adresser à M. PÉAN. (468)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16,

entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

CABINET D'AFFAIRES.

C. CHERUY

Ancien 1<sup>er</sup> clerk de M. Leroux, notaire, Saumur, rue du Temple, 18.

Recouvrements, — actes sous seings privés, — locations, — ventes d'immeubles à la commission, — mandats, — etc., etc. (516)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE,

ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE,

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M.

la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartses, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLLES, vice-consulat de France. — Certificat N<sup>o</sup> 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait. tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissant, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiceries. DU BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 NOVEMBRE.			BOURSE DU 20 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 55	»	»	71 75	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 50	»	»	101 75	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	487 56	»	»	487 50	»	»
Banque de France. . . . .	3220	»	»	3230	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1505	»	»	1515	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	407 50	2 50	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	635	»	»	637 50	2 50	»
Crédit Industriel. . . . .	»	»	»	657 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	391 25	»	3 75	395	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	707 50	»	»	708 75	1 25	»
Orléans (estampille). . . . .	912 50	2 50	»	910	»	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1197 50	»	»	1192 50	»	5
Est. . . . .	568 75	»	1 25	567 50	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	970	»	6 25	977 50	7 50	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	625	3 75	»	622 50	»	2 50
Ouest. . . . .	572 50	»	2 50	572 50	»	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1530	»	»	1535	5	»
Canal de Suez. . . . .	407 50	1 25	»	407 50	»	»
Transatlantiques. . . . .	335	»	6 25	340	5	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 80	»	25	56 90	10	»
Autrichiens. . . . .	630	6 25	»	640	10	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	400	3 75	»	402 50	2 50	»
Victor-Emmanuel. . . . .	47	»	»	46 75	»	25
Romains. . . . .	47 50	»	50	46 50	»	1
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	307 50	2 50	»	307 50	»	»
Saragosse. . . . .	90	»	»	87 50	»	2 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	77 50	2 50	»	77 50	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	116 25	»	»	120	3 75	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	339	»	»	337 50	»	»
Orléans. . . . .	335	»	»	335 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	340	»	»	341 25	»	»
Ouest. . . . .	329 75	»	»	330 50	»	»
Midi. . . . .	329	»	»	328 75	»	»
Est. . . . .	335	»	»	333 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.